



## ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTION DU BIEN COMMUN LOCAL : L'APPORT DE L'ANALYSE DU DISCOURS

Jihad FARAH

### ❖ RÉSUMÉ

La question environnementale s'impose aujourd'hui à des espaces de gouvernance en mutation. Elle est en même temps actrice et révélatrice de l'évolution de logiques de gouvernance et de leur capacité à constituer des espaces de gestion du bien commun, notamment à l'échelle locale. En mobilisant une grille d'analyse du discours dans la tradition foucauldienne ainsi que les travaux de Boltanski et Thévenot sur la justification, nous proposons un cadre méthodologique pour saisir la dynamique d'évolution de la gouvernance locale sous le poids de la question environnementale au Liban. À la lumière de notre analyse, la transition environnementale au niveau local est plus un processus dynamique qui complexifie les paysages de gouvernance locale et fragmente les espaces de construction du bien commun, qu'un processus linéaire d'élargissement de ces espaces.

**MOTS-CLÉS** ■ Local, transition environnementale, analyse du discours, justification, bien commun, Liban



### ❖ ABSTRACT

The environmental issue imposes itself today on the mutating spaces of governance. It is also revealing of the evolution of the logics of governance and their capacity to create spaces for managing common good, especially at local level. By relying on a foucauldian discourse analysis framework and the writings of Boltanski and Thévenot on justification, we propose a methodology for grasping the dynamics of evolution of local governance in Lebanon when confronted with the challenge of dealing with environmental issues. Based on our analysis, we could say that the environmental transition at the local level is more a dynamic process that complexifies the landscapes of local governance and fragments the spaces of common good than a linear process enlarging these spaces.

**KEYWORDS** ■ Local, Environmental transition, Discourse analysis, Justification, Common good, Lebanon

## INTRODUCTION

« Tout le monde savait que la Terre est ronde, objectera-t-on? Non, pas vraiment ; on le savait d'un savoir diffus, abstrait, lointain, en regardant les globes de nos salles de classe, en contemplant les photos de la planète bleue : pas encore de quoi la « ressentir » ronde. Elle ne le devient, affirme Sloterdijk, que lorsque les conséquences de nos actions nous reviennent dessus par effet boomerang. Alors, là, oui, nous voyons, nous sentons, nous subissons l'effet de sa rotondité véritable. Nous devenons peu à peu, pour utiliser son terme, des « monogéistes » : ceux pour qui la Terre est devenue une ; ceux qui n'ont pas d'autres terres de rechange »

Bruno Latour (2007, page 1)

Pour Latour « La Terre est enfin ronde ». L'environnement est sans doute une des questions qui ont le plus contribué à façonner cette rotondité. Toutefois, cette rotondité amène une nouvelle conscience et de nouvelles responsabilités. C'est ce que Latour appelle une nouvelle « modernisation ». Cette modernisation touche aussi bien les comportements individuels que collectifs. Elle pousse pour une redéfinition du bien commun et pour la réorganisation de l'espace politique afin de pouvoir prendre en considération la nouvelle complexité qu'elle impose.

En effet, cette grande métamorphose nécessite d'importants changements, aussi bien dans la façon de penser que dans celle d'agir sur l'environnement ; et cela, sur toutes les échelles, du global au local. Dans cette métamorphose, l'environnement prend une nouvelle dimension politique. Il devient un nouveau type de bien commun, un objet politique impliquant souvent une requalification des régimes de gouvernance en place. Toutefois, nous pensons que ce processus, qui touche le cœur même du politique et des relations entre les différentes échelles de pouvoir, n'est pas évident à saisir.

Dans cet article, nous tentons, en mobilisant des cadres théoriques d'analyse du discours, et à travers le cas libanais, de saisir les enjeux de cette transition environnementale au niveau local dans les pays en développement, ainsi que les stratégies d'innovation, de résistance et d'opportunisme que peuvent mobiliser certains acteurs pour contrôler ces effets sur l'espace politique.

## I. LA DIFFICILE GOUVERNANCE D'UN NOUVEAU TYPE DE BIEN COMMUN

### I.1 Une gouvernance environnementale globale?

Aujourd'hui, la représentation de l'environnement global comme un bien commun de l'humanité est une idée assez répandue et acceptée. D'un côté, elle est le fruit de constats : il existe des liens solides entre comportements humains localisés et changements environnementaux touchant d'autres lieux ou même la totalité de la planète. De l'autre, elle est le fruit d'ambitions. Après la reconnaissance par les Nations Unies de l'existence de sites historiques ayant une valeur exceptionnelle comme patrimoine commun de l'humanité, c'est au tour des sites naturels, et ensuite de la Terre dans sa totalité, d'intégrer cette catégorie. Ceci a des répercussions importantes sur les valeurs et les pratiques ouvrant le champ – pour reprendre l'expression de Lafaye et Thévenot (1993) – à une « grandeur verte », où le respect et la sauvegarde de l'environnement deviennent une question éthique intériorisée par des populations qui vivent le moment du « Global Village » et ressentent de la responsabilité envers cette Terre enfin ronde.

Toutefois, au-delà de cette transition culturelle et de ses implications sur la société civile, c'est au niveau des institutions qu'on peut saisir les implications de l'émergence environnementale sur les cadres de gouvernance globale. Depuis la conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement, et surtout après celle de Rio de 1992, on a pu voir les instances internationales évoluer vers une meilleure prise en compte de la question environnementale. À une échelle plus vaste, de nombreux concepts, normes et stratégies ont été créés pour coordonner les politiques environnementales, pour développer une prise de conscience de l'environnement dans les politiques de développement, ainsi qu'une meilleure lutte face au changement climatique. De fait, aujourd'hui, le développement durable est le grand mantra, quasi-incontournable, repris par incantation par les instances politiques partout autour du monde.

Cette évolution ne doit cependant son rythme que partiellement à l'évolution des mentalités et des pratiques sociales. En fait, elle s'inscrit aussi dans un processus plus large de globalisation économique et de réorganisation des relations internationales après la Guerre froide. Les acteurs politiques internationaux se sont saisis de la question environnementale, dans une large mesure, pour contourner les incidences de celle-ci sur la compétition économique à l'ère de la

globalisation. Dans un contexte de concentration des ressources naturelles et énergétiques dans les pays en développement et de délocalisation industrielle des pays développés vers des économies émergentes, l'adoption de mesures environnementales unilatérales au niveau national est perçue par beaucoup de pays développés comme une tare sur le potentiel concurrentiel de leurs économies sur le marché global. Par contre, les négociations multilatérales et les accords qui en découlent peuvent assurer une prise en compte globale et concertée de la dimension environnementale qui peut aller de pair avec une plus grande ouverture des marchés et des frontières.

Toutefois, cette approche globaliste pour mettre la question environnementale au cœur de la gouvernance politique internationale a bien montré ses limites, notamment au sommet de Copenhague en 2009. Entre les positions des pays occidentaux, celles des grands pays émergents (la Chine, l'Inde et le Brésil) ou encore celles plus radicales de certains pays comme la Bolivie, la signature d'un accord à la hauteur des espérances des organisateurs était bien impossible. Dans un climat de crise économique globale, la question environnementale devient, pour de nombreux États, bien secondaire face à l'impératif de relancer la croissance (Dimitrov, 2010). Ainsi, malgré l'importance incontestée que la question environnementale est en train de prendre pour beaucoup d'États qui commencent à développer des politiques environnementales plus exigeantes, et pour des sociétés civiles plus sensibles à ses enjeux, celle-ci ne semble pas affecter profondément les cadres de la gouvernance globale, toujours dominée par les enjeux économiques et géostratégiques. On est encore loin de mériter le nom que Latour appelle de tous ses vœux pour les humains : les Terriens.

## **1.2 L'environnement et la gouvernance locale : casse-tête ou opportunités politiques?**

Clairement la Terre n'est pas encore une. Sa gestion comme un bien commun de l'humanité, à partir d'institutions et de mesures globales, n'est pas chose acquise. Cependant, sur d'autres échelles, des tentatives de construire l'environnement comme un bien commun sont perceptibles.

Avec la modernisation, le modèle centralisateur de l'État-nation émerge comme le cadre le plus apte à saisir les intérêts particuliers et à les intégrer en une forme de bien commun transcendant appelé intérêt général. L'intérêt général devient le cadre de construction des politiques publiques. Or, cet intérêt

général national, souvent réduit à l'intérêt de l'État national, commence à souffrir lorsque la légitimité de l'État en place commence, elle, à s'éroder. Avec la crise de l'État centralisateur et son incapacité à embrasser la complexité croissante des sociétés, l'intérêt général national est de plus en plus remis en question, notamment avec le développement du local comme échelle pertinente de gestion territoriale dans un monde globalisé.

En effet, dans un monde globalisé, l'activité économique tend à se développer en réseaux au niveau global d'une part, et à s'ancrer dans le local d'autre part. Ces deux processus sont complémentaires ; c'est la spécificité du local qui lui donne sa valeur ajoutée dans un marché global concurrentiel de plus en plus large et diversifié (Swyngedouw, 2004). D'autre part, dans un monde perçu comme de plus en plus instable et risqué (Beck, 1992), le local représente une valeur refuge. L'importance des réseaux sociaux qui y sont imbriqués et le capital social qu'il peut porter aide à développer des filets de protection aux individus comme aux entrepreneurs.

Toutefois, à l'échelle du local, on ne retrouve aucun cadre de référence qui pourrait jouer le rôle qu'a joué l'État centralisateur dans la construction de l'intérêt général national. La construction du bien commun au niveau local est bien une affaire de bricolage (Farah et Teller, 2012). Le local doit composer avec la pluralité de l'échelle locale comme avec les échelles nationales et supranationales. Ainsi, on voit émerger des approches différentes qui tentent de constituer la question environnementale en question politique de bien commun au centre des processus de gouvernance au niveau local. Deux approches dominent. Ces deux approches se rejoignent sur certains aspects, mais divergent sensiblement sur d'autres.

On peut classer dans la première approche les initiatives qui, tout en misant sensiblement sur l'approche globaliste, envisagent le besoin d'agir au niveau local. Ce niveau local est perçu comme nécessaire pour assurer les engagements pris aux échelons supranational et national, car il mobilise les acteurs locaux et les pousse à contribuer à l'effort de la transition environnementale, aussi bien dans ses dimensions économiques que sociales et politiques.

Les Agendas 21 sont une illustration assez expressive de cette synergie activement recherchée entre développement durable, décentralisation et mobilisation citoyenne. En fait, on part du principe que les problèmes environnementaux peuvent être résolus

de façon à ne pas nuire à l'efficacité économique ni à l'équité sociale, s'ils sont approchés à travers une planification et une gestion environnementales intégrées à l'échelle de la société et la collectivité locale (UN-HABITAT/UNEP, 1998). C'est une approche qui croit aux vertus de la participation, qui garantit le respect des accords négociés, comme aux vertus du local, qui permet une appropriation par la population des enjeux qui pèsent sur son cadre de vie.

Très rapidement, on voit des milliers de collectivités locales autour du monde s'engager dans des processus d'Agenda 21<sup>1</sup>. Ces processus ramènent un très grand nombre d'initiatives liant développement et environnement (Barthe, Batsalle et Fontaine, 2007). Toutefois, ils ne ramènent que rarement une métamorphose de fond de la gouvernance politique locale en vue de la construction de l'environnement comme bien commun local. Trop souvent, les Agendas 21 sont réduits à des programmes environnementaux par les services et les élus qui n'acceptent pas son ingérence dans les autres secteurs (Emilianoff, 2005).

La seconde approche est celle de certaines écoles de pensée dites territorialistes ou régionalistes, critiques d'une globalisation économique trop libérale transformant l'environnement en un bien monnayable. Elles proposent des stratégies de construction territoriales dans lesquelles l'environnement a une place privilégiée. Dans ces approches territorialistes, l'environnement est un bien commun qui a une valeur stratégique ramenant des ressources, mais il est aussi un ancrage, une identité (Magnaghi, 2003). L'aménagement de l'espace et de l'économie ne se font plus en dépit des particularités de l'environnement, mais plutôt à partir de lui (Jean, 1996, 2006; Mollard et Pecqueur, 2007). Dans cette perspective, la gouvernance se structure en gouvernance territoriale (Leloup et al., 2005) incluant les acteurs du territoire et épousant ses enjeux. Dans cette gouvernance, l'environnement et les rapports qu'entretiennent les hommes avec lui ne sont pas une variable à prendre en compte dans les choix politiques et économiques, mais bien le cœur du débat et un point de départ des stratégies.

Toutefois, ces atouts du local sont aussi contrebalancés par une série de critiques. Wolton (2000) identifie ainsi plusieurs faiblesses du local, balayant les espoirs de refonder la politique et la démocratie que beaucoup d'auteurs lui attachent.

D'une part, pour Wolton, le local n'est pas autonome, sa gouvernance implique, et de façon substantielle, des acteurs du niveau national – voire même supranational – qui y participent et parfois même s'y imposent. D'autre part, le local est aussi complexe que le niveau central ; on y retrouve toutes les tendances politiques et philosophiques et toutes les tensions qui vont avec, mais de façon beaucoup plus désordonnée et dynamique.

Il est vrai que le cadre territorial est bien approprié pour la construction et la matérialisation du bien commun (Lascoumes et LeBourhis, 1998). Toutefois, dans un cadre de décentralisation, les questions environnementales peuvent être une source significative de litiges entre territoires locaux. En fait, l'environnement est systémique et dépasse largement les périmètres de collectivités locales, qui subissent ainsi des externalités négatives de choix faits à l'extérieur de leurs territoires et sur lesquels elles ne peuvent peser (Talbot, 2006). Dans la même logique, les questions environnementales sont propices au développement de pratiques dites NIMBY chez les acteurs locaux concernés. L'environnement étant un élément central du cadre de vie de beaucoup de populations, celles-ci seront enclines à le considérer comme un bien particulier à elles, refusant toute « ingérence » d'autres acteurs dans sa gouvernance (Trom, 1999). Ainsi, le local n'est pas en mesure de s'occuper à lui seul d'un enjeu de bien commun qui le dépasse et qui a besoin de politiques publiques d'échelles supérieures pour le cadrer (Ghiotti, 2006).

Même dans une perspective de développement endogène territorialiste du bien commun à partir de l'environnement, une autre faiblesse importante du local qui peut lui opposer un défi majeur est souvent le manque de ressources dont disposent ses acteurs. C'est le cas des ressources financières, qui souvent ne suffisent pas à répondre aux besoins de stratégies environnementales élaborées. Mais c'est aussi le cas des ressources humaines, les questions environnementales nécessitant certains savoirs techniques et organisationnels pas toujours existants à cette échelle (Barthe, Batsalle et Fontaine, 2007).

Enfin, il faut noter que ces faiblesses du local sont d'autant plus pesantes dans les pays en développement. En fait, les cadres de référence dominant la politisation de l'environnement – sa transformation en une question politique, en un bien commun – sont fortement marqués par une tradition politique européenne, et ne parlent pas forcément aux acteurs de ces pays.

<sup>1</sup> Emilianoff (2005), en se basant sur les chiffres du Conseil International des Initiatives Environnementales Locales (ICLEI), recense 6400 agendas 21 locaux au niveau mondial en 2001 et plus de 5000 agendas 21 locaux au niveau européen en 2004

### 1.3 Le poids d'une tradition

L'environnement a toujours été présent au cœur des politiques de la Cité des hommes. L'histoire de la maîtrise de l'environnement par l'homme est jumelle de celle de la civilisation humaine. C'est en conquérant son environnement que l'homme a construit son histoire. Toutefois, dans ce long parcours, l'environnement a toujours été perçu comme une ressource qui s'intègre dans le développement des politiques économiques et militaires. Ce n'est que récemment qu'on voit se développer des politiques environnementales qui visent l'environnement non pas pour l'asservir aux besoins des sociétés humaines, mais bien pour le protéger lui-même. L'environnement devient cadre de vie et condition de la vie même.

C'est cette évolution ancrée dans l'histoire de l'Europe occidentale dans la deuxième moitié du vingtième siècle qui prélude le développement d'une question environnementale. C'est bien dans le contexte culturel et politique spécifique de l'Europe que se met en place la protection de l'environnement face aux ravages causés par une logique de croissance économique immodérée, à travers la mobilisation citoyenne démocratique et locale et la mise en place de réglementations et de lois (Thévenot, 1994). De ce combat est issue l'écologie politique, ainsi qu'une plus grande sensibilité des populations de ces pays pour les enjeux de l'environnement. Le développement des politiques environnementales au niveau européen est aussi une des expériences les plus développées de construction d'un bien commun environnemental au niveau supranational, et représente une référence en la matière pour beaucoup de pays en voie de développement (Jordon et Camilla, 2005).

Cependant, pour la très grande majorité des pays en voie de développement la question environnementale est une idée importée. Les agences de développement internationales ont fortement contribué à sa diffusion. Son appropriation s'est souvent faite en reprenant des modèles institutionnels et réglementaires déjà assez développés. On voit ainsi dans beaucoup de pays la création de ministères de l'environnement et la mise en place de politiques dites environnementales. Toutefois, ces ministères comme ces politiques souffrent fortement d'un manque de moyens et de marginalisation par rapport à d'autres types de politiques pensées comme prioritaires.

Au niveau local, la situation n'est pas fort différente. Le lien entre mobilisation politique et questions environnementales n'est pas toujours évident. S'il est parfois présent, c'est souvent dans des situations extrêmes, comme quand les problèmes

environnementaux engendrés par certaines politiques publiques ou actions privées risquent de détruire le milieu de vie de certaines populations. C'est le cas par exemple avec la mobilisation de tribus amazoniennes face au projet de l'autoroute transamazonienne au Brésil (Barbosa, 1996; Revkin, 2004), ou avec celles de populations locales protégeant leur milieu naturel en Afrique du Sud (McDonald, 2002).

Que ce soit au niveau global ou local, dans les pays développés ou ceux en voie de développement, tous les efforts pour la constitution de l'environnement en un bien commun gérable à partir d'une échelle institutionnelle se trouvent face à des limitations politiques diverses. Toutefois, il est clair que la question environnementale aujourd'hui prend de plus en plus de place dans l'espace politique ; son intrusion met en tension les cadres traditionnels de la gouvernance et ses échelles établies. Pour saisir cette « nouvelle modernisation », il est cependant nécessaire de dépasser les lectures en termes de limitations et de catalyseurs. Cela se fait à travers le suivi de la métamorphose réelle de certains espaces de gouvernance. Nous nous intéressons dans cet article à celle des espaces de gouvernance locaux dans les pays en développement, à travers l'exemple libanais. Ces espaces sont très variables et la question environnementale a sans doute des répercussions spécifiques dans les différents cas. Cependant, nous identifions chez les acteurs locaux des éléments de stratégie pour interagir avec la question environnementale qui sont bien généralisables.

Paradoxalement, au lieu de représenter un sujet pénible poussant les acteurs institutionnels à l'éviter, l'environnement est fortement présent dans le discours d'acteurs politiques et de décideurs qui s'en réclament. Pour cela, nous pensons que c'est à travers l'analyse du discours des acteurs institutionnels concernés qu'on peut saisir la façon dont ces stratégies de légitimation se mettent en place, leurs liens avec les structures de gouvernance établies et les limites de l'émergence de l'environnement comme un bien commun institutionnalisé à une certaine échelle.

### 1.4 La gouvernance de l'environnement au Liban

Comme dans beaucoup de pays autour du monde, la question environnementale est clairement une thématique « importée » au Liban. Celle-ci a toujours été absente de l'histoire politique du pays. Ce n'est pas que les problèmes environnementaux n'existent pas dans ce pays. Tout au contraire, on peut observer un grand nombre de problèmes environnementaux qui

pèsent de plus en plus lourd sur la qualité du cadre de vie, mais aussi sur l'économie même du pays. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2011) et le ministère de l'environnement identifient trois questions environnementales prioritaires : une urbanisation rampante incontrôlée<sup>2</sup>, un traitement inefficace des déchets solides<sup>3</sup> et une sévère crise énergétique<sup>4</sup>. À cela, le Centre national de recherche scientifique libanais (Kouyoumjian et Hamza, 2012) ajoute d'autres questions comme celles de l'eau, du littoral et de la biodiversité. Toutefois, ces problèmes<sup>5</sup> n'ont presque jamais été au centre du débat politique, ni à la base de larges mobilisations citoyennes.

En fait, le cœur du débat politique libanais est surtout polarisé par des questions d'équilibre, au sein du pouvoir, entre les différentes communautés religieuses du pays, ainsi que par les questions d'ordre

géostratégique en lien avec la position du Liban dans le conflit israélo-arabe, ou encore par les questions d'ordre économique. Les questions environnementales, comme d'ailleurs les questions culturelles, sanitaires et de logement, si elles sont présentes, le sont plus sous la forme de commentaires de faits divers que comme positionnements par rapport à des politiques et des stratégies.

Au niveau de la société civile, on peut observer, dans les années 90, l'émergence d'un grand nombre d'associations se réclamant de la cause environnementale. Plus récemment, deux partis écologistes ont été fondés. Une partie de ces organisations, issues de ce que Karam (2006) appelle les associations civiles de plaidoyer<sup>6</sup>, sont fortement présentes au sein de la société civile libanaise, mais elles ont beaucoup moins de poids au sein de l'espace politique libanais. Si certaines de ces organisations ont réussi à développer des compétences poussant des structures publiques à faire appel à leur expertise (PNUD, 2011), elles restent cantonnées dans l'espace du conseil sans pour autant vraiment peser sur l'espace politique. D'autres – surtout jusqu'au retour des élections municipales en 1998<sup>7</sup> – jouent un rôle important dans la prise en charge de problèmes environnementaux, notamment au niveau local (Dewailly et al., 2004). Ce qui paradoxalement contribue – par la décharge de l'État central de ces questions – à les garder loin du champ politique. Ainsi dans le paysage libanais, les organisations environnementales, dans leur grande majorité, approchent la question environnementale en termes de gestion technique beaucoup plus qu'en termes de mobilisation et de problématisation politique.

Au niveau public, c'est dans le climat de reconstruction d'après la guerre civile (1975-1990) et suite aux recommandations d'instances internationales que l'État libanais a mis en place un certain nombre de structures pour prendre en charge les questions environnementales. Ainsi, en 1993, on voit la création d'un ministère de l'environnement. Dans la même foulée, se mettent en place une commission parlementaire permanente pour l'environnement, ainsi qu'un certain nombre d'agences et de commissions interministérielles pour la gestion de questions spécifiques ayant un impact sur l'environnement. Cependant, avec les faibles budgets du ministère, 4,88 millions de dollars en 2010 (MDE/PNUD/ECODIT,

<sup>2</sup> Le Liban a connu, au cours de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle et de la première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle, des taux élevés de croissance urbaine. Celle-ci s'est surtout accompagnée de déforestation et du mitage des espaces agricoles. En l'absence de schémas directeurs contrôlant et orientant l'étalement urbain, sur la très grande majorité du territoire, cette urbanisation s'est faite de façon éclatée et anarchique. La part importante de l'économie foncière et immobilière dans la structure de l'économie nationale a bien contribué à cette dynamique. En plus de son coût environnemental assez lourd, cette urbanisation a un coût financier assez important pour les budgets de l'État et des collectivités locales, qui doivent suivre cette évolution en ramenant infrastructures et services.

<sup>3</sup> À la sortie de la guerre civile (1975-1990), la question des déchets représentait un vrai danger pour la santé publique, avec des dizaines de « montagnes » de dépotoirs à ciel ouvert dans et autour des principales villes du pays. L'État a choisi dans les années 90, pour les régions centrales du pays (les plus peuplées), d'engager les services d'une société privée pour la collecte et le traitement des déchets. Pour le reste du pays, les municipalités étaient tenues de gérer elles-mêmes leurs déchets. Toutefois, après près de vingt ans, la question des déchets est toujours pesante. D'énormes dépotoirs à ciel ouvert sont toujours présents, les petites communes recourent souvent à l'incinération dans l'air de leurs déchets, et la société privée multiplie les dépotoirs enterrés qui ne font que se remplir à un rythme bien supérieur à celui anticipé.

<sup>4</sup> La question de la crise énergétique représente aujourd'hui sans doute la question environnementale la plus pressante au Liban. Sans ressources énergétiques propres, le pays s'approvisionne chez les pays voisins pour couvrir ses besoins en termes énergétiques. Toutefois, suite à la destruction de centrales de production dans les guerres récurrentes avec Israël, ainsi qu'à la mauvaise gouvernance du secteur après la guerre civile, le pays vit une vraie crise d'électricité. La compagnie publique n'arrive à couvrir qu'une petite portion de la demande alors que se multiplient de façon anarchique les générateurs privés à usage personnel ou de distribution. En plus du coût environnemental en termes de pollution de l'air et de bruit, cela a un coût social important car les ménages modestes sont dans l'incapacité de tenir les coûts exorbitants de l'électricité.

<sup>5</sup> À l'exception de la crise énergétique actuelle qui, depuis 2010, suscite des mobilisations informelles par des populations en colère et provoque de sérieuses tensions au sein même du gouvernement.

<sup>6</sup> En opposition aux associations de solidarité axées sur la gestion des intérêts des groupes concernés, basées sur des structures communautaires ou claniques et assez présentes au Liban.

<sup>7</sup> Premières élections municipales de l'après-guerre et les premières tenues depuis 35 ans.

2011), les larges responsabilités des commissions interministérielles et les faibles moyens pour assurer le respect des législations, les acteurs de l'État central peinent à prendre en charge les problèmes environnementaux au Liban.

Avec le retour des municipalités en 1998, on voit par contre une mise en avant des questions environnementales. Ces municipalités, dans des logiques de confrontation ou de coopération avec les associations environnementales, reprennent en charge un grand nombre de questions environnementales, qui étaient jusqu'alors la chasse privée du secteur associatif. Cela inclut entre autres l'organisation du ramassage des déchets, le développement des canalisations d'eau et d'égouts, le reboisement et la création d'espaces verts, l'organisation de campagnes contre la pollution et pour la protection de l'environnement (Dewailly et al., 2004). Sur près de 600 conseils municipaux élus, on voit la mise en place de plus de 150 commissions environnementales et 249 conseils considèrent les questions environnementales comme la priorité dans leurs projets municipaux, alors que 401 identifient des actions et projets environnementaux comme prioritaires sur leur agendas (Favier, 2001).

Défendre et améliorer l'environnement est ainsi une thématique récurrente au niveau du discours aussi bien qu'au niveau de l'action municipale après 1998. La protection de l'environnement est dans tous les programmes et dans le discours des responsables municipaux. Plus important, on voit émerger un registre d'actions environnementales par les municipalités. Dans les publications municipales, notamment les revues et magazines, les actions environnementales ont une place d'honneur au même titre que les travaux d'infrastructures, qui ont toujours dominé la représentation de l'action municipale.

On pourrait y voir un effet de mode. En effet, depuis quelques années, que ce soit dans une logique d'engagement sincère ou de « greenwashing », l'environnement est présent partout et dans tous les secteurs. Cela explique sans doute en partie l'engouement des municipalités libanaises pour la question. Toutefois, pour Dewailly et al. (2004), le changement semble plus structurel : la lutte autour des questions environnementales témoigne surtout de l'émergence d'un domaine public construit comme tel par les associations environnementales et récupéré et renforcé par les acteurs municipaux. Ces auteurs vont plus loin en faisant l'hypothèse que le développement de ce domaine et sa gestion collective par les associations et les municipalités font perdre de

précieuses ressources de redistribution aux patrons communautaires dominant l'espace politique national, au bénéfice d'un pouvoir local municipal émergent.

Si nous soutenons en gros que la question environnementale est un registre d'action et de discours qui affecte les structures de la gouvernance locale au Liban, nous pensons que son impact est beaucoup plus subtil, ne menant pas forcément ni systématiquement vers des changements d'ampleur de ces structures. Nous soutenons par contre que l'analyse du discours environnemental des municipalités peut bien aider à saisir cet impact.

## **2. L'ANALYSE DU DISCOURS COMME CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

### **2.1 L'apport des théories d'analyse du discours**

L'analyse du discours est une pratique de recherche scientifique qui prend une importance croissante dans les dernières décennies, notamment dans les approches des théories dites poststructuralistes. En effet, dans ces différentes théories qui remettent en question la capacité d'explication des « structures » économiques et sociales, on se concentre sur les questions d'agencement et un intérêt accru est manifesté à des questions jadis pensées comme secondaires. Le discours, en ce qu'il a comme impact sur l'évolution des relations entre les individus ainsi que sur leurs comportements, attire l'attention de nombreux chercheurs.

Ces chercheurs identifient des relations importantes entre discours et pouvoir. Ces relations sont sur différents niveaux et les écoles d'analyse de discours – qui ne s'affichent pas forcément sous ce nom – s'intéressent à des aspects divers de ces relations. Mais à vrai dire, les théories divergent aussi sur ce qu'elles entendent par « discours ». Dans son entendement le plus simple, un discours est un échange communicationnel entre des personnes. Dans des interprétations plus élaborées, le discours devient un espace mental où se structure cet échange, ou encore une entité qui va au-delà du communicationnel pour toucher les champs de l'idéologie, de la stratégie, du langage et des pratiques et qui est forgée par les relations entre pouvoir et savoir (Sharp et Richardson, 2001).

Analyser un discours représente ainsi différents exercices selon la théorie de référence. Ici n'est pas le lieu de faire le point sur ces différentes théories et leurs approches. Notre intérêt est de pouvoir déchiffrer, à travers l'analyse du discours, l'évolution de l'espace politique avec l'introduction de la question environnementale, notamment en ce qui concerne les stratégies d'appropriation ou de marginalisation de cette question dans le but de stabiliser ou de changer les structures de la gouvernance en place. Pour cela, nous nous attardons dans ce travail d'abord sur l'analyse de Foucault (1980) des rapports entre savoir et pouvoir, qui cadrent son interprétation de la relation entre discours et pouvoir. Nous nous basons notamment sur les travaux de Sharp et Richardson (2001) et Hajer (1997), qui se sont appropriés l'analyse foucauldienne du discours et l'ont utilisée dans l'étude des politiques urbaines et environnementales. Nous nous basons aussi sur la théorie de la justification de Boltanski et Thévenot (1991) ainsi que sa mobilisation pour l'étude de la place de la nature dans les travaux de Lafaye et Thévenot (1993) et de Thévenot (1994).

Pour Foucault, la prise de décisions politiques n'est pas le produit d'une certaine rationalité scientifique prenant en compte les logiques structurelles. C'est plutôt un champ de lutte de pouvoir entre différents intérêts, où le savoir et la vérité sont contestés et où la rationalité de la prise de décision elle-même n'est pas à l'abri de ces confrontations (Sharp et Richardson, 2001). Dans cette perspective, on peut comprendre la prise de décision et saisir sa portée à travers l'analyse de la confrontation de différents discours. En fait, pour Foucault, c'est par la confrontation des différents discours dans leur ambition de suprématie que se définissent le monde social et physique aussi bien que les individus. Le discours ici est un ensemble complexe de valeurs, d'idées incluant des actes de communication et des savoirs scientifiques et profanes. Mais c'est aussi et surtout des pratiques qui se manifestent par des actions dans les espaces matériels et organisationnels.

C'est en cela que la lecture foucauldienne est différente des théories communicatives, notamment celle d'Habermas. Le discours comme une opération d'échange communicationnel est dans la tradition habermasienne un vecteur essentiel de construction de la sphère publique et de l'organisation de la démocratie. C'est à travers l'organisation des échanges discursifs et l'argumentation que l'espace public commun se définit et évolue. En effet, comme pour Foucault, pour Habermas, le monde social est construit par l'intersubjectivité et évolue à travers elle. Toutefois, on est dans une logique réflexive où il

n'existe aucune rationalité supérieure au champ de l'accord des parties prenantes et hors du mode délibératif. Ainsi, l'analyse du discours devient dans cette perspective, comme le montre Healey (1999), une étude sensible au texte et à la parole, car c'est à travers eux que le changement dans l'espace public commun se manifeste et que le changement social prend place.

Ce qui est proposé par l'analyse foucauldienne du discours – notamment dans l'interprétation qu'en font Sharp et Richardson (2001) et dans le programme de recherche qu'ils proposent – est une prise en compte de la dimension communicative, mais aussi l'étude de l'inscription de ce discours dans les structures institutionnelles ainsi que des nouvelles pratiques qui en découlent. Sharp et Richardson (2001) insistent aussi sur l'importance de la dimension temporelle. Les discours sont en continuelle confrontation, ce qui rend le champ de la prise de décision difficile à déchiffrer. Toutefois, sur des périodes déterminées, surtout celles dites transitoires, où un nouveau discours est dans une dynamique ascendante, cette analyse peut être bien fructueuse.

Boltanski et Thévenot (1991) identifient, en 1991, six cités différentes bâties sur des échelles de valeurs différentes : la cité industrielle (efficacité), la cité marchande (négociation, échange, profit), la cité domestique (la tradition, la fidélité, le patrimoine), la cité de la renommée (la célébrité, l'opinion), la cité civique (la représentativité, la collectivité), la cité inspirationnelle (la transcendance, le génie, la sainteté). Lafaye et Thévenot (1993) ajoutent la cité verte (protection de l'environnement). Boltanski et Chiapello (2005), enfin, ajoutent la cité du projet (flexibilité, capacité à communiquer).

Assez proche de la lecture foucauldienne, le travail sur la justification de Boltanski et Thévenot (1991) apporte toutefois d'importantes contributions qui nous semblent affiner la perspective foucauldienne de l'analyse du discours. Pour ces auteurs, il existe des modèles éthiques idéels essentiels – assez proches de ce que Foucault appelle discours – et qu'ils appellent cités. Dans leur conceptualisation, comme chez Foucault, le champ social est tendu entre ces différentes cités. Les individus comme les groupes naviguent dans ce champ social en mobilisant un procédé identifié par les auteurs et qui est pour nous le principal enrichissement par rapport à la perspective foucauldienne : la justification.

La logique de la justification est ainsi un procédé à travers lequel l'individu ou le groupe peut construire un lieu de bien commun qui prend en compte ses



intérêts et ses actions, tout en le liant à l'une ou l'autre de ces cités dans lesquelles d'autres personnes peuvent se retrouver. Les acteurs publics, encore plus que les autres, ont recours à la justification pour légitimer la version qu'ils défendent du bien commun.

Dans notre étude, cherchant à saisir les conséquences de l'introduction de la question environnementale sur les espaces de gouvernance locale au Liban, nous avons recours aux travaux de la tradition foucaldienne comme à ceux de Boltanski et Thévenot. En effet, l'environnement s'introduit au niveau local aussi bien sous la forme d'un nouveau discours importé cherchant, à travers la rhétorique, des nouvelles pratiques et des modes d'action, sa juste place dans les politiques locales, qu'à travers son rattachement à des logiques de justifications et des cités existantes.

## 2.2 L'élaboration d'une méthodologie

Cet article s'appuie sur des travaux de recherche produits entre 2009 et 2012, principalement dans le cadre d'un projet de recherche sur le développement durable au sud de la Méditerranée<sup>8</sup>. Ces travaux couvrent une vingtaine<sup>9</sup> de municipalités libanaises ainsi que huit<sup>10</sup> associations et partis environnementaux au Liban. Ils ne s'appuient pas sur un cadre théorique constitué a priori. Au début, on visait simplement à répondre aux questions suivantes : quels sont les principaux problèmes et enjeux environnementaux dans les localités étudiées? À quoi font référence les acteurs municipaux lorsqu'ils parlent

d'environnement? Quelles sont les différentes actions que les acteurs municipaux qualifient d'environnementales et quelles sont leurs particularités?

Pour cela nous avons eu recours à une combinaison d'outils méthodologiques allant de la reconstitution des faits à travers une revue de la presse<sup>11</sup> et de publications et des entretiens semi-directifs aux analyses cartographiques et analyses de documents municipaux. L'idée était au départ de saisir comment les acteurs municipaux s'approprient la question environnementale et sa place dans leurs agendas. Ce n'est que plus tard et avec l'avancement des travaux que nous avons commencé à repérer des liens entre discours municipaux sur l'environnement et stratégies de légitimation dans les processus de gouvernance locale dans les localités étudiées. Ceci nous a conduit parfois à revenir vers les municipalités avec d'autres questions en tête, notamment en rapport aux structures de gouvernance en place.

Dans le cadre de l'analyse que nous entreprenons dans cet article, nous considérons, dans la perspective foucaldienne de Sharp et Richardson (2001), qu'il existe aujourd'hui un discours environnemental au Liban au niveau municipal. Ce discours porté par les associations et les agences de développement internationales (qui ont un rôle important dans le financement et le conseil de l'action municipale au Liban) est présent depuis que la guerre civile est terminée. En effet, les différentes associations interviewées reprennent globalement les mêmes références et, malgré les différences certaines, elles abordent la question environnementale de façon plus ou moins similaire. Ces associations reprennent le rapport Brundtland et les déclarations de Rio comme base quand elles parlent d'environnement et de développement durable. Leur discours environnemental est surtout marqué par une approche de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Il y a aussi un fort ton moralisateur dans ce discours visant à responsabiliser les comportements des individus par rapport aux questions environnementales. Ce discours n'est pas aussi élaboré et structuré que la « modernisation écologique » dont Sharp et Richardson ont essayé de repérer l'évolution au niveau local au Royaume-Uni ; néanmoins il est assez homogène.

Karam (2006) et Dewailly et al. (2004) ont repéré deux situations marquant le rapport entre associations environnementales et municipalités. Dans un premier

<sup>8</sup> Projet de coopération interuniversitaire financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie, où le Centre d'Études et de Recherches en Développement et Aménagement (CERDA) est partenaire.

<sup>9</sup> Dans un premier exercice en 2009-2010, nous nous sommes concentrés sur treize municipalités dans les banlieues et périphéries de Beyrouth (Chiyah, Furn AlChebbak Hazmié, Baabda, Hadath, Ghobeiri, Haret Hreik, Bourj AlBarajné, Sin ElFil, Bourj Hammoud, Jdeidé, Fanar, Roumié). En 2011, on a repris l'exercice sur sept municipalités supplémentaires (Nabatié, Zahlé, Bekfaya, Aley, Baaqline, Chekka, Tripoli) réparties sur les différentes régions libanaises. Les municipalités choisies diffèrent par leur taille, leurs moyens, et leurs structures de gouvernance. Cet échantillon ne prétend pas à l'exhaustivité.

<sup>10</sup> Dans la seconde phase de la recherche (à partir de 2011), nous avons choisi de nous intéresser aussi aux acteurs militants de l'environnement au Liban. Nous avons choisi de nous concentrer sur huit acteurs qui représentent une certaine diversité de par leur taille, leur expertise, leur ancrage, leur financement et leur articulation à des réseaux plus larges. Ces associations et partis sont: Greenpeace Liban, Greenline, ALMEE, AFDC, Green Globe, AlSafadi Foundation, ICSDS, le parti vert libanais.

<sup>11</sup> Cinq journaux quotidiens de la presse nationale et quelques numéros de revues spécialisées.

cas de figure, on retrouve les municipalités et les associations dans une situation de coopération. Les municipalités reprennent à leur compte le discours environnemental des associations. Dans un second cas de figure, elles se retrouvent dans une situation de confrontation. C'est le cas quand les associations environnementales trouvent par exemple que les municipalités concernées, pour des raisons d'équilibres politiques locaux ou pour des logiques de clientélisme ou encore par indifférence ou manque de moyens, refusent d'aborder ou de faire assez pour des problèmes environnementaux dans leurs localités. Le discours environnemental associatif se trouve alors négligé, détourné ou attaqué frontalement. Ses détracteurs municipaux questionnent alors la légitimité scientifique des arguments avancés par les associations environnementales. Ils soulignent aussi des contradictions entre les propositions de ce discours et d'autres priorités décrites comme pressantes pour la localité. Ils entreprennent même parfois de mettre sur pied « leurs » structures associatives environnementales.

Le plus souvent on voit les acteurs municipaux développer des « ébauches » de discours qu'on pourrait qualifier de locaux ou de municipaux. Ces ébauches n'ont pas forcément la prétention de monter en généralité et de se constituer en de vrais discours environnementaux, mais plutôt de légitimer les choix municipaux. Elles sont construites sur des justifications qui ont pour rôle de lier l'espace de bien commun que les acteurs municipaux cherchent à développer à des cités existantes reconnues et acceptées par la population.

Ces ébauches de discours, que nous nommons ici rhétoriques, manipulent les arguments et les références. Elles tentent de s'approprier certains éléments du discours environnemental associatif, d'en détourner d'autres, ou de construire de nouveaux éléments qui répondent à leurs besoins. Nous avons identifié, dans nos cas d'études au Liban, cinq types de rhétoriques environnementales municipales : la rhétorique de la vulgarisation, de patrimonialisation, de la modernisation, de l'instrumentation et de la responsabilité. Ces rhétoriques peuvent se manifester simultanément au niveau municipal, toutefois, elles représentent différentes positions par rapport au discours environnemental local, comme elles mènent les acteurs municipaux à favoriser certains types d'actions plutôt que d'autres.

En effet, en reprenant les trois indicateurs de manifestation du discours comme identifiés par Sharp et Richardson (2001) – la place du discours dans les communications municipales, le degré

d'institutionnalisation de ce discours dans les réglementations et l'organisation des services municipaux, ainsi que les nouvelles pratiques que ce discours ramène – nous trouvons que chacune de ces rhétoriques s'engage dans différents degrés de matérialisation.

Ainsi il nous semble que modéliser et comprendre l'impact que peut avoir l'inclusion de la question environnementale dans la gouvernance locale municipale au Liban revient à saisir aussi le degré de matérialisation de ces types de rhétoriques municipales.

C'est ainsi, et en nous basant sur une liste des actions que les municipalités identifient comme environnementales, que nous avons procédé à une classification de ces actions qui soit en phase avec ces trois indicateurs. L'élaboration de la classification – comme d'ailleurs dans le cas de Sharp et Richardson (2001) – a été au début un exercice itératif pour saisir les catégories qui seraient à la fois les plus représentatives de la variété de situation et de différents degrés de matérialisation du discours. Ainsi, nous nous sommes retrouvés avec six catégories d'actions environnementales municipales au Liban :

- Les actions de communication et de sensibilisation, qui comprennent des publications de brochures et d'affiches, des conférences et présentations, des visites d'écoles, etc. ;
- les études, faites par les municipalités ou commandées à un tiers pour avoir un avis ou une proposition de solution pour des problèmes considérés comme environnementaux ;
- les réglementations, qui incluent les modifications de zonages ou encore les décisions municipales interdisant ou favorisant certains usages ;
- les recours à la justice ;
- les petites actions « vertes » : servant d'actions pilotes ou pour la mobilisation des habitants ou de la société civile ;
- la mise en place d'infrastructures et d'équipements.

Ces catégories d'actions inscrivent le discours environnemental de façon plus ou moins pérenne dans les espaces physique, social et politique de la localité. Elles sont liées différemment aux enjeux de légitimation des acteurs municipaux et de leurs stratégies de rassemblement des ressources d'actions, ou encore aux principaux problèmes environnementaux réels faisant pression sur la localité.

### **3. DES JUSTIFICATIONS ET DES RHÉTORIQUES**

Nous reprenons ici, en nous basant sur les cas observés dans le contexte de l'étude des municipalités, les principales rhétoriques que nous avons pu repérer. Nous soulignons aussi dans ces différentes rhétoriques des logiques de justification qui les lient à différentes cités.

#### **3.1 Entre responsabilisation et banalisation : la rhétorique de la vulgarisation et la justification de la renommée**

C'est une rhétorique de base très répandue parmi les acteurs municipaux au Liban. Elle se justifie par le fait que l'importance de la question environnementale devient de plus en plus un lieu commun et qu'elle est considérée comme une priorité urgente par un grand nombre d'acteurs internationaux. C'est bien cette renommée qui la rend crédible et pousse les acteurs municipaux à s'en réclamer : défendre une cause crédible rend crédible.

En fait, cette rhétorique a bien l'avantage, pour les acteurs municipaux, de leur permettre de dissocier si nécessaire la question environnementale des problématiques environnementales, sociales, économiques et politiques réelles de la localité. La question environnementale devient une question de comportements individuels à changer. On voit ainsi les acteurs municipaux se transformer en prédicateurs qui cherchent à convaincre les populations de la justesse de la cause de protection de l'environnement et de la nécessité de chacun de prendre ses responsabilités. Ils multiplient les campagnes de communication pour la défense de l'environnement et incitent l'individu à adopter des comportements responsables.

Toutefois, dans cette perspective, la question environnementale peut bien tomber dans la banalisation. Si certaines campagnes, visant notamment les enfants d'écoles, peuvent contribuer à des changements dans les attitudes de la population, cette rhétorique peut perdre tout sens et diffuser des

platitudes puisque déconnectée de la réalité des enjeux locaux. De fait, son principal rôle politique est de souligner que la municipalité n'est pas en reste sur un sujet dans l'air du temps.

#### **3.2 La rhétorique de la patrimonialisation de l'environnement et la justification domestique**

Cette rhétorique s'appuie sur une logique de construction de l'environnement en patrimoine, en bien commun local à défendre. Elle s'accorde bien d'ailleurs avec un effort déployé par les municipalités au Liban pour reconstruire l'espace municipal après 35 ans d'absence.

En effet, pendant cette période, ces localités ont changé énormément, aussi bien au plan physique que social et politique. Beaucoup de localités ont connu une urbanisation rampante qui rompt avec le paysage de village bucolique qu'elles offraient avant la guerre. On a vu s'estomper les limites des périmètres municipaux et jaillir de nouvelles centralités. Les mouvements migratoires et de déplacement forcés de la guerre et de l'après-guerre ont aussi profondément modifié les structures sociales des localités. Mais le changement le plus important a été la marginalisation sur toute cette période des acteurs politiques locaux par des grands partis politiques communautaires et leurs milices. Ces derniers ont cherché pendant la guerre à forger des territoires qu'ils contrôlaient en diluant les identités locales et mobilisant l'identité communautaire. Cependant, le mode de scrutin local, où les libanais votent dans les localités d'origine de leurs parents, fait en sorte que les acteurs traditionnels locaux sont dans une situation avantageuse qui finit par mener en grand nombre ces acteurs à la tête des municipalités en 1998.

La rhétorique municipale est ainsi marquée par la volonté de ressusciter les anciens espaces municipaux et de les légitimer. L'espace physique, et notamment l'environnement dans sa dimension naturelle, a un rôle important dans ce sens. On voit les acteurs municipaux souligner le lien pluriséculaire entre les habitants de ces localités et leur environnement, avec lequel ils ont toujours réussi à vivre en harmonie ; une harmonie qui est aujourd'hui mise sous pression. La localité est présentée comme idylle verte en proie à la destruction, et dont la protection serait un acte de fidélité envers la communauté locale.

En ce sens, on est bien dans le cadre des logiques de justification liant l'action municipale et la cité de la domesticité. Le recours fréquent à l'histoire locale est

un élément central de cette rhétorique. On peut même voir dans certains cas un recours à la religion – notamment sous forme de versets ou citations religieuses soulignant la responsabilité de l'homme, que Dieu a intronisé comme maître de la nature à condition de la préserver. En fait, l'échelle de grandeur dans cette cité est la conservation de la tradition et des biens patrimoniaux.

Cela favorise certaines catégories d'actions. C'est surtout le cas des actions de communication qui servent ici à diffuser le message de l'identité locale. Dans une moindre mesure, on peut voir l'usage des réglementations de protection de l'environnement. Ces dernières sont surtout utilisées dans des situations où urbanisation et changement de la démographie communautaire vont de pair. C'est le cas de certaines localités, dont les populations « d'origine » sont de communautés chrétiennes ou druze, en bord de la très dense banlieue sud de Beyrouth à prédominance chiite. On voit leurs municipalités procéder à la mise en place de zonages à faibles coefficients d'occupation du sol dans les espaces d'interface, pour freiner une urbanisation qu'elles associent à une « invasion » communautaire.

### **3.3 La rhétorique de la modernisation et la justification industrielle**

Cette rhétorique est liée à une culture d'intervention spécifique. On compte dans cette rhétorique deux sujets régulièrement abordés : la propreté et le besoin de créer des espaces verts.

La rhétorique sur la propreté est pratiquement toujours mise en avant par les acteurs municipaux quand la question de l'environnement est soulevée. Toutefois, si elle prend souvent, comme celle sur la protection de la nature, le ton moralisateur s'adressant à l'individu, elle a aussi d'autres raisons et expressions. Le lien fait entre propreté et environnement est surtout basé sur la question de la santé. L'argument est assez simple : un environnement sale est un environnement qui provoque des maladies. Ainsi, dans les revues municipales, on voit cités parmi les réalisations des municipalités, sous la rubrique environnement : le balayage des rues, le pompage d'insecticides dans les arbres des espaces publics, la lutte contre la prolifération des rats et des chiens errants, l'éradication d'un dépotoir à ciel ouvert... C'est pratiquement dans la même logique que se développe l'argumentation sur le besoin de création d'espaces verts. Plus loin de la louange des bienfaits de la nature qu'on retrouve dans les brochures municipales, cette rhétorique souligne que la mise en

place d'espaces verts répond à un besoin de santé, de société et d'esthétique de la localité et ses habitants, un besoin que la municipalité est en train d'assurer à travers ces infrastructures.

On est en fait dans la filiation directe des urbanistes hygiénistes européens du 19<sup>ième</sup> siècle, et de l'esprit moderniste où ordre et technique sont capables de résoudre les problèmes de la société. L'intervention sur l'environnement se justifie par un argument d'efficacité, et par suite est liée à ce que Boltanski et Thévenot appellent la cité industrielle. Dans cette cité, les « grands » sont ceux qui sont capables de prendre en charge des questions difficiles qui pèsent sur la société et, par leur professionnalisme, de les résoudre. C'est bien cette capacité que les acteurs municipaux cherchent à démontrer. Les questions de propreté et de manque d'espaces verts (surtout dans les localités urbaines) sont des problèmes qui inquiètent particulièrement la population, et en même temps, ils marquent fortement l'image de la localité. Leur résolution donne de la visibilité et de la légitimité à l'action municipale.

Un dernier parallélisme significatif avec les hygiénistes du 19<sup>ième</sup> siècle : cette approche se dit fonctionnaliste, apolitique et efficace, se développant à l'extérieur des problématiques politiques, économiques et sociales locales. Ce qui explique à nos yeux sa large mobilisation par les acteurs municipaux au Liban, en quête de légitimité et cherchant à rassembler.

### **3.4 La rhétorique de la mobilisation et la justification civique**

L'objectif central de l'usage de cette rhétorique est de permettre aux acteurs municipaux de souligner leur prise en charge des problèmes environnementaux réels de la localité. Ceci est d'ailleurs la principale différence avec les autres types de rhétoriques.

C'est aussi une rhétorique qui anticipe la confrontation. Les acteurs municipaux avancent ici des arguments qui ont pour rôle de convaincre et de mobiliser les soutiens pour faire face aux manœuvres d'une opposition plus ou moins organisée. On est clairement dans la perspective de la justification civique. L'environnement est ici un bien commun de la localité, inaliénable aux intérêts privés dont les actions le mettent en danger. En champions de la localité, les acteurs municipaux vont prendre en charge la résistance contre ces projets.

Cette rhétorique favorise certaines catégories d'actions. C'est le cas d'abord de la communication. Il n'est pas rare que des documents détaillés sur la problématique et les propositions de la municipalité existent et soient même médiatisés. Il est nécessaire pour les acteurs municipaux de convaincre pour mobiliser. Les études et les réglementations sont aussi nécessaires pour présenter une alternative ou pour freiner une tendance. Toutefois, la catégorie d'actions la plus caractéristique de cette rhétorique est le recours en justice. En effet, dans des cas assez rares, et en ultime recours, des municipalités se portent en partie civile pour attaquer en justice certaines personnes qui contribuent à la destruction de l'environnement local.

### **3.5 La rhétorique de l'instrumentalisation : jouer sur les justifications**

Comme la précédente, cette rhétorique est bien ancrée dans les réalités locales. Son objectif est avant tout de justifier des politiques ou de s'attaquer à des adversaires, sans pour autant que les enjeux mis en avant soient les enjeux environnementaux de la localité. Dans ce type de rhétorique, on n'a pas de sujets caractéristiques. Les sujets couverts sont d'une grande hétérogénéité et varient beaucoup d'un cas à l'autre. Les justifications mobilisées sont aussi diverses. La seule chose qui lie ces différents cas de figures et nous pousse à les considérer comme une rhétorique à part, c'est leur instrumentalisation par une rhétorique qui entend en faire un cheval de bataille dans le jeu politique de la localité.

Par suite, un président de municipalité n'hésite pas, par exemple, à considérer qu'un marché aux légumes constitue une source importante de la pollution du fleuve qui le borde, alors que ce fleuve reçoit les égouts de la localité et de toutes les localités en amont. En fait, la rhétorique a pour but ici de défendre une proposition de déménagement du marché pour récupérer le foncier public sur lequel s'est développé ce marché informel. Un autre exemple serait des acteurs municipaux qui insistent sur les retombées intolérables d'une marre d'eau insalubre sur le cadre de vie des habitants du quartier informel qui la jouxte, ainsi que les dangers sanitaires, pour justifier leur intervention dans une zone où ils n'ont pas de juridiction<sup>12</sup>. Un autre président, dont la municipalité a beaucoup investi dans les questions d'énergie, insisterait beaucoup sur l'énergie comme composante centrale de l'environnement.

Comme on peut le voir, justifications domestiques, industrielles et de renommée se superposent, sans pour autant créer, dans ces cas, le moindre espace de bien commun. La question environnementale en tant que telle n'a plus de sens, elle est devenue un instrument dans les logiques de gouvernance locale.

## **4. LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Dans notre perspective, analyser les actions environnementales, c'est saisir leur place dans les différentes rhétoriques, mais aussi voir leur potentiel comme catalyseurs de nouvelles relations entre les différents acteurs ou comme leviers pour ramener de nouvelles ressources aux acteurs municipaux.

### **4.1 Les actions de communication et de sensibilisation**

Invariablement, les actions en faveur de la sensibilisation de la population à l'importance de l'environnement sont présentes chez toutes les municipalités, des plus petites et rurales aux plus grandes et urbaines. Ces actions incluent la publication et la distribution de brochures et d'affiches, l'organisation de présentations dans les écoles ou encore l'organisation de conférences et d'expositions.

Ces actions ont plusieurs mérites du point de vue des acteurs municipaux dans leur quête de légitimité et de moyens. Elles sont une occasion pour ces municipalités de s'ouvrir vers d'autres acteurs, d'afficher une certaine visibilité, sans bousculer les intérêts privés des clans familiaux et des acteurs à la base de la coalition municipale.

L'intérêt pour la question environnementale augmente de plus en plus, notamment chez les acteurs de la société civile au Liban. Après les associations environnementales spécialisées opérant au niveau national, c'est autour des petites associations (clubs scolaires, scouts, associations locales...) de s'y mettre. Cette partie de la société civile intéresse bien les municipalités qui cherchent à inclure dans leurs dynamiques des acteurs présents sur le terrain, mais qui n'ont pas cependant un agenda politique ou des projets « radicaux » pouvant froisser les intérêts des acteurs traditionnels des coalitions municipales.

---

<sup>12</sup> Ici la rhétorique mobilisée est autant sociale qu'environnementale.

## 4.2 Les études

Encore rares mais existantes, les études sont un autre type d'outils mobilisés par les municipalités sur les questions environnementales. Elles sont plutôt du ressort des grandes et moyennes municipalités, qui veulent avoir un avis d'expert leur permettant d'aborder les grands enjeux environnementaux dans ces localités. Ces études permettent aux municipalités d'afficher une image d'acteurs responsables, de s'ouvrir sur de nouveaux acteurs qui ramèneraient des expertises techniques et parfois de moyens financiers, sans en même temps devoir directement se prononcer sur des questions qui pourraient fragiliser la coalition municipale.

Dans les grandes et moyennes localités, les règles du jeu politique sont quelque peu différentes des petites localités. Dans les petites localités, les logiques de mobilisation clanique peuvent souvent suffire pour assurer aux acteurs municipaux les votes nécessaires à leur réélection. Dans les moyennes et grandes localités, bien que ces logiques soient présentes et pesantes, les attentes de la population, notamment en ce qui concerne l'amélioration de leur cadre de vie, peuvent peser aussi. Ainsi, aborder les grandes questions environnementales donne une image de responsabilité aux acteurs municipaux, renforçant leur légitimité.

Dans de rares cas, les municipalités ont au sein de leur administration, ou dans celles des unions municipales, des services pouvant préparer ces études. C'est par exemple le cas du *Tripoli Environment and Development Observatory*, qui prépare des études sur différents aspects environnementaux dans le cadre de l'union municipale d'Alfayhaa<sup>13</sup>. Mais le plus souvent, ces études sont préparées par des organismes extérieurs aux municipalités et unions. Certaines sont des commandes adressées à des bureaux privés, mais la plus grande partie sont faites dans le cadre d'accords de coopération ou d'aide au développement, par les bureaux techniques de ces partenaires. Ainsi, ces études sont des occasions de mettre en place ou de renforcer des coopérations avec des acteurs qui pourraient apporter aux municipalités des ressources techniques et financières, mais aussi morales. Ces coopérations donnent une image de professionnalisme et de respectabilité aux acteurs municipaux, qui accrédite bien la légitimité de leurs prétentions à gouverner.

En même temps, le plus grand nombre de ces études n'est pas suivi pas des démarches de projets. En effet, c'est précisément quand des choix d'actions concrètes de régulation ou de projets sont envisagées que les enjeux économiques et surtout fonciers se présentent, imposant d'importants défis à la stabilité des coalitions municipales.

## 4.3 Les réglementations

En concevant les classes d'actions du tableau de la base de données, nous imaginions que les différentes formes de réglementation en lien avec l'environnement étaient liées par les mêmes logiques aux enjeux de gouvernance locale qui nous intéressent dans cet article : légitimation des acteurs municipaux et rassemblement des moyens d'actions. Or, on peut repérer dans cette base de données deux types de réglementations qui ont des effets très différents.

### 4.3.1 LES PLANS ET SCHÉMAS DIRECTEURS

Au Liban, la compétence en urbanisme n'est pas du ressort des municipalités, mais d'un organisme central, la Direction Générale de l'Urbanisme (DGU). Toutefois, dans la création et la modification des schémas directeurs, qui sont le principal outil de planification urbaine au Liban, c'est habituellement les municipalités qui demandent à la DGU de préparer ces études. De même, la DGU confronte rarement la volonté des acteurs municipaux sur ces dossiers.

L'enjeu central des schémas directeurs est la maîtrise du foncier. Or, le foncier au Liban représente un enjeu économique de taille. Toute réglementation de celui-ci à travers une logique de zonage est donc clairement source de tensions entre les acteurs locaux, qui cherchent à minimiser l'impact de cette réglementation sur leurs biens. Les clans familiaux traditionnels, principaux acteurs municipaux au Liban, sont aussi souvent les principaux propriétaires fonciers des localités. Les municipalités ne sont traditionnellement pas très enclines à la création de nouveaux schémas directeurs, et quand ceux-ci existent, elles cherchent d'habitude à les alléger.

Dans certaines localités qui connaissent un mitage important sur les zones forestières ou les zones agricoles, cette question peut se trouver au centre de la politique locale. On peut retrouver des acteurs locaux mobilisés pour la protection de ces espaces par

<sup>13</sup> Agglomération urbaine de Tripoli au nord du pays.

un schéma directeur ou par le contrôle du zonage. La question de la protection de l'environnement devient un élément de polarisation qui oppose des logiques environnementales et patrimoniales à des logiques économiques, notamment foncières.

Les acteurs municipaux qui s'attaquent à des questions de schémas directeurs et de zonage dans ces conditions sont par la suite dans une logique de confrontation. Ces démarches, en mobilisant leurs soutiens, renforcent leur légitimité au sein de leur propre camp autant qu'elles la fragilisent dans l'autre. Ceux qui défendent une diminution, voire un gel des coefficients d'exploitation du sol, affichent la position de personnes responsables cherchant à protéger l'intérêt général à long terme. De leur côté, ceux qui défendent le maintien ou le rehaussement des coefficients disent vouloir garantir les chances du développement économique et l'accès au logement de la population.

La mise en place ou la modification de schémas directeurs sont clairement des situations où les acteurs municipaux sont directement confrontés aux enjeux profonds, aussi bien sociaux qu'économiques, politiques et environnementaux, de leurs localités. Et paradoxalement, ils n'ont ni les compétences juridiques ni les ressources techniques pour y faire face et ils doivent compter sur la DGU. Par suite, les acteurs municipaux tentent autant que possible de s'en éloigner, à moins qu'ils ne soient dans une logique de mobilisation de leurs bases sociales ou politiques.

#### **4.3.2 LES DÉCISIONS MUNICIPALES ENVIRONNEMENTALES**

Si les municipalités n'ont pas la compétence de l'urbanisme, elles sont toutefois responsables d'un grand nombre de compétences allant de la sécurité à la culture en passant par l'assistance sociale, certaines infrastructures et, surtout, l'usage des espaces et biens publics. Il n'est pas rare que des municipalités fassent usage de ces compétences et émettent des décisions pour traiter de questions en rapport avec l'environnement. C'est le cas par exemple des interdictions de pique-niquer dans certains espaces boisés, de l'obligation de planter deux arbres pour chaque arbre abattu lors d'une construction, ou encore d'autres mesures concernant la pollution dans les zones industrielles.

En fait, à l'opposé des schémas directeurs et des zonages, ces décisions<sup>14</sup> ne touchent que marginalement les grands enjeux environnementaux des localités. Par suite, elles ne risquent pas de déstabiliser les soutiens des coalitions municipales. En même temps elles peuvent servir à renforcer la légitimité des acteurs municipaux en leur permettant d'afficher une image de responsabilité. De plus, ces décisions ne nécessitent pas, le plus souvent, l'engagement de moyens techniques ou financiers, ce qui explique leur large usage par les municipalités.

#### **4.4 Les recours en justice**

C'est le type d'action le plus rarement mobilisé. Certaines municipalités se sont engagées dans des procès contre des intérêts privés économiques qui, dans l'exploitation de leurs biens, polluent l'environnement local. C'est par exemple le cas d'une cimenterie dans le nord du pays, dont la taille et l'état du complexe et les modes d'exploitation sont perçus par les acteurs municipaux comme la principale cause de la détérioration de la qualité environnementale de la localité. Ainsi, après le blocage des pourparlers engagés à cet effet, la municipalité dit se trouver dans une situation de devoir recourir à la justice.

Il est clair que les municipalités sont réticentes à s'engager dans cette voie. Souvent, en effet, les acteurs municipaux se retrouvent dans ces situations face à d'importants intérêts, où l'économique et le politique s'entremêlent et où ils sont contraints de se retrouver sur la défensive. Toutefois, dans certains cas, le recours en justice peut bien transformer le litige en cause et permettre aux acteurs municipaux d'asseoir leur légitimité comme les champions des intérêts de la localité, ainsi que de mobiliser les ressources des autres acteurs locaux (soutien financier, médiatique, technique...) derrière eux.

#### **4.5 Les petites actions vertes**

On peut repérer, dans les quatorze dernières années, un très grand nombre de ces actions reprises pratiquement par toutes les municipalités. Les actions les plus communes dans ce sens sont sans doute les campagnes de plantation d'arbres organisées par les municipalités, avec la participation de l'associatif et des

---

<sup>14</sup> Seules les décisions de municipalités cherchant à organiser le marché local de l'électricité produite par des générateurs privés pourrait représenter un enjeu environnemental. Toutefois, rares sont les municipalités qui approchent la question de point de vue pollution, l'approche est surtout axée sur la diminution de la facture des ménages et de minimiser les nuisances sonores.

écoles locales. D'autres sont plus recherchées, comme les concours de la « plus belle façade végétalisée », du « plus beau balcon »... Ces actions ne nécessitent pas beaucoup d'efforts ni d'investissements, mais elles ont une bonne visibilité et permettent d'inclure un grand nombre d'acteurs dans la dynamique municipale.

On retrouve dans cette même catégorie d'autres types d'actions, plus rares, comme un projet pilote de triage des déchets ménagers, ou l'aménagement et la gestion d'espaces forestiers. Ces actions représentent des projets plus substantiels, dans le sens où elles nécessitent une plus grande expertise technique et des moyens financiers plus importants. Pour ces projets, les municipalités ont d'habitude recours à des organismes de coopération comme à des bailleurs de fond. Ces projets ont aussi un impact important en termes de visibilité. Le projet de triage des déchets a aussi l'avantage de mettre les acteurs municipaux dans une relation de partenariat direct avec la population, renforçant ses liens avec celle-ci.

#### 4.6 Les équipements et infrastructures

Comme pour la classe des régulations, on a pu identifier a posteriori différentes situations, avec des impacts différenciés des équipements sur les enjeux de la gouvernance locale.

##### 4.6.1 LES JARDINS ET PARCS

C'est certainement le type d'équipement le plus largement répandu au niveau municipal. Des municipalités de toutes tailles, rurales ou urbaines, cherchent pratiquement toujours à produire ces types d'espaces verts. En fait, la production de ce genre d'espaces n'est pas vraiment liée à l'éventuelle nécessité de faire face à une pénurie, elle a bien d'autres raisons.

Il est vrai que ces équipements représentent des investissements importants pour les finances municipales. Toutefois, les municipalités y paraissent assez attachées. Les jardins et parcs sont, parmi les différents types d'outils mobilisés par les municipalités sur les questions d'environnement, ceux qui donnent le plus de visibilité à l'action municipale. D'abord, ils ont un impact physique sur la localité. De plus, leur aménagement, leur toponymie et surtout leur usage peuvent aussi servir pour mettre en relief les acteurs municipaux et leurs valeurs. Ces équipements permettent aussi aux acteurs municipaux de s'ouvrir vers d'autres acteurs. C'est le cas d'acteurs, notamment associatifs, qui pourraient s'en occuper ou les utiliser régulièrement.

La mise en place de ces jardins et parcs, indépendamment des enjeux environnementaux réels, qu'ils affectent rarement, répond à un besoin des acteurs municipaux de s'affirmer et de rassembler.

##### 4.6.2 DÉPOTOIRS ET STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Les équipements comme les dépotoirs et les stations d'épuration peuvent venir comme réponse des municipalités à des problèmes environnementaux qu'elles considèrent comme pressants<sup>15</sup>. Ils permettent aux acteurs municipaux de se présenter comme des acteurs responsables qui cherchent à sortir la localité de sa situation intenable. L'équipement devient par suite une preuve de réussite, un témoin de la capacité de ces acteurs à bien gouverner.

Toutefois, ces équipements peuvent aussi représenter de vrais défis, en termes de gouvernance, pour les acteurs municipaux. Potentiellement, ils peuvent impliquer un taux important de confrontations – voire de frondes au sein même de leurs rangs. En fait, indépendamment de la nature et la taille réelle des nuisances qu'ils peuvent générer, personne ne voudrait voir s'installer sur son habitat ou près de son habitat ou de ses biens ces équipements. D'autre part, ces équipements nécessitent des financements substantiels et un savoir technique aussi bien au niveau de la création que du fonctionnement. Pour cela, ces équipements sont encore rares. La plupart sont installés suite à des programmes de coopération où certaines municipalités ont vu un intérêt à ce que ces équipements leur soient financés et souvent exécutés.

##### 4.6.3 DES EXPÉRIENCES PILOTES

Cette catégorie inclut des investissements particuliers qui ont pour but de présenter la municipalité aussi bien comme prenant les questions environnementales au sérieux que comme avant-gardiste dans ce domaine. C'est le cas d'une municipalité qui a investi dans la mise en place d'un réseau d'éclairage alimenté par une électricité produite à la lumière solaire, c'est le cas aussi d'une autre qui s'est dotée d'une flotte de véhicules à l'énergie électrique pour le déplacement des touristes

<sup>15</sup> La question des déchets par exemple est dans les priorités de la plupart des municipalités. Pour les municipalités contractuelles des grandes sociétés de ramassage et traitement de déchets, ceci représente un budget considérable qu'elles cherchent constamment à s'en affranchir. Pour les autres, la croissance continue du volume des déchets les pousse à chercher des dispositifs plus performants que la très traditionnelle incinération. Le dépotoir est ainsi avancé comme solution.



au sein de la commune pendant la période estivale. Toutefois, malgré leur image high-tech, ces investissements ne touchent pas aux enjeux environnementaux de ces localités. Ils ne visent que la visibilité. C'est leurs coûts très élevés qui en font des cas exceptionnels.

## **CONCLUSION**

L'environnement vient mettre aujourd'hui l'Homme devant des questions qu'il a longtemps essayé de mettre de côté. Comme le dit Latour (2007) la Terre est enfin ronde et l'homme est tel un Atlas devant la tâche redoutable d'en contrôler artificiellement la climatisation. Si cette tâche est techniquement une affaire épineuse, matière à controverses, la dimension politique de cette tâche n'est pas moins complexe. Cette nouvelle modernisation est encore plus difficile que la dernière. À la différence de la dernière, elle s'impose aux espaces sociaux, économiques, politiques et culturels, amenant plus de questions que de réponses. En effet, devant la crise des modèles de construction du bien commun, produire et gérer des espaces politiques où l'environnement peut être pensé en bien commun n'est pas chose gagnée.

Aujourd'hui, la question environnementale s'insère au niveau global et a sa place parmi les grands débats de la politique internationale. Toutefois, comme l'a montré le sommet de Copenhague, cette voie globaliste semble aussi périlleuse que celle de la constitution d'un gouvernement mondial. C'est ainsi que beaucoup d'espoirs sont mis sur le local pour repenser autant la question politique que la question environnementale. Il faut dire que partout au niveau local, la question environnementale prend de l'importance. L'environnement, en élément central du cadre d'habitat et de vie des hommes, s'impose, au-delà de l'effet de mode, sur la gouvernance locale. On peut ainsi repérer plusieurs formes d'engagement de la question environnementale au niveau local.

Ces formes d'engagement sont souvent influencées par des ensembles d'idées et de pratiques que nous appelons, à la suite de Foucault et de Sharp et Richardson, des discours. Ces discours véhiculés par des acteurs associatifs ou des agences de développement ont un poids particulier dans les pays en développement où la question environnementale est une thématique largement importée.

Dans cet article, en nous basant sur un travail de recherche auprès d'une vingtaine de municipalités et de huit associations environnementalistes au Liban, nous avons tenté de reprendre le cadre d'analyse proposé par ces auteurs. Ainsi, comprendre l'évolution de la question environnementale et des espaces politiques locaux revient à saisir la place de ces discours dans la gouvernance locale, aussi bien au niveau de la communication que de l'institutionnalisation des nouvelles pratiques qu'ils impliquent. En ce sens, l'analyse du discours sur ces trois niveaux, et l'identification des éléments de limitation et d'opportunité qui poussent les acteurs locaux à se conformer à ce discours ou à le rejeter, nous ont permis d'aborder cette complexité.

Toutefois, nous avons pu remarquer que, loin d'être que des récepteurs coincés dans la dualité entre acteurs locaux conservateurs refusant le nouveau discours et d'autres modernisateurs enthousiastes (que la lecture en termes de transition peut suggérer), les acteurs locaux sont aussi innovants et les espaces de gouvernance sont beaucoup plus complexes et dynamiques qu'on le croirait. En fait, on peut observer le développement d'ébauches de discours émanant du local. Pour saisir ces ébauches, qu'on a appelées dans cet article «rhétoriques», nous avons eu recours aux travaux de Boltanski et Thévenot sur la justification. À travers ces rhétoriques, les acteurs locaux abordent la question environnementale, tentent de la construire en un bien commun local. Ces différentes rhétoriques poussent chacune vers des catégories d'actions spécifiques, avec des degrés différents de matérialisation et d'inscription pérenne dans les espaces politiques, sociaux économiques et culturels locaux.

À la lumière de notre analyse, on peut dire que la transition environnementale au niveau local est plus un processus dynamique qui complexifie les paysages de gouvernance locale et fragmente les espaces de construction du bien commun, qu'un processus linéaire d'élargissement de ces espaces. D'autre part, cette créativité et capacité d'adaptation des acteurs locaux ne doit pas cacher la dure réalité que, par manque de ressources financières et humaines, ces acteurs se retrouvent souvent dans des situations difficiles les poussant – au prix d'instaurer un climat de confusion, d'immobilisme ou d'hypocrisie – à manipuler différentes rhétoriques pour maintenir la stabilité de leurs gouvernances locales.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARBOSA, L. (1996). « The people of the forest against international capitalism : Systemic and anti-systemic forces in the battle for the preservation of the Brazilian Amazon rain forest », *Sociological perspectives*, Vol. 39, no 2, p. 317-331.
- BARTHE BATSALLE, H. et P. FONTAINE (2007). « L'Agenda 21 local en Wallonie : principaux résultats d'une enquête au niveau communal », *Territoire(s) Wallon(s)*, no 1, p. 101-112.
- BECK, U. (1992). *Risk society : Towards a new modernity*, Bath, Sage publications, 272 p.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (2005). « The New Spirit of Capitalism », *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 18, p. 161-188.
- BOLTANSKI, L. et L. THEVENOT (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- DEWAILLY, B. et al. (2004). « Pouvoirs locaux et décentralisation en période de (re)construction étatique : les cas du Liban et de la Palestine, études de cas », *Rapport PRUD groupe Liban-Palestine*, 79p.
- DIMITROV, R. (2010). « Inside the UN climate change negotiations : the Copenhagen conference », *Review of policy research*, Vol 27, no 6, p. 795-821.
- EMILIANOFF, C. (2005). « Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes? », *Développement durable et territoires* [En ligne], mis en ligne le 31 mai 2005, URL : <http://developpementdurable.revues.org/532>. [consulté le 30 septembre 2011]
- FARAH, J. et J. TELLER (2012). « Bricolage planning : understanding planning in a fragmented city », *Urban development* [En ligne], mis en ligne en mars 2012, URL : <http://hdl.handle.net/2268/115768>. [consulté le 30 septembre 2011]
- FAVIER, A. (2001). *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, Les Cahiers du CERMOC, no 24, Beyrouth, Éditions du CERMOC, 438 p.
- FOUCAULT, M. (1980). « Questions on geography ». In GORDON C. (dir.), *Power/Knowledge, selected interviews and other writings 1972-77*, Harvester, Brighton, p. 63-77.
- GALLOPÍN, G. (2003). *A systems approach to sustainability and sustainable development*, Santiago de Chile, publications des Nations-Unies, 42 p.
- GHIOTTI, S. (2006). « Les territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence », *Développement durable et territoires* [En ligne], mis en ligne le 10 février 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1742>. [consulté le 5 octobre 2011]
- HAJER, M. (1997). *The politics of environmental discourse: ecological modernization and the policy process*, Oxford, Oxford University Press, 344 p.
- HEALEY, P. (1999). « Institutional Analysis Communicative Planning and Shaping Places », *Journal of Planning, Education and Research*, vol. 19, no 2, p. 111-121.
- JEAN, B. (1996). « La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional ». In Proulx, M-U (dir), *Le phénomène régional au Québec*, Ste-Foy, Presses de l'université du Québec, p. 133-156.
- JEAN, B. (2006) « présentation : le développement territorial », *recherches sociographiques*, Vol. 47, no 3, p. 397-409.
- JORDAN, A. et A. CAMILLA (2005). *Environmental policy in the European Union : actors, institutions and processes*, Sterling, Earthscan, 384 p.
- KARAM, K. (2006). *Le mouvement civil au Liban, revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Paris/Aix-en-Provence, KARTHALA/IREMAM, 361 p.
- KOUYOUMJIAN, H. et M. HAMZA (dirs.) (2012). *Review and Perspectives of Environmental Studies in Lebanon*, Beyrouth, CNRS-Liban, 328 p.
- LAFAYE C. et L. THEVENOT (1993). « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, Vol. 34, no 4, p. 495-524.
- LATOURE, B. (2007). « La Terre est enfin ronde », *Libération*, 1<sup>er</sup> février 2007. <http://www.liberation.fr/rebonds/232230.FR.php>
- LEBOURHIS, J-P. et P. LASCOUMES (1998). « Le bien commun comme construit territorial, identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, no 42, p. 37-66.
- LELOUP, F., L. MOYART et B. PECQUEUR (2005). « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie, Économie, Société*, no 7, p. 321-331.
- MAGNAGHI, A. (2003). *Le projet local*, Bruxelles, Éditions Margatha, 124 p.
- MCDONALD, D. (2002). *Environmental justice in South Africa*, Athens, Ohio University Press, 330 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT et ECODIT (2011). *The State and Trends of the Lebanese Environment*, Beyrouth, Wide Expertise Group, 355 p.

MOLLARD, A. et B. PECQUEUR (2007). « Le développement régional, enjeux de recherche et d'acteurs ». In MOLLARD, A (dir.), *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Éditions Quae, p. 15-35.

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (2011). *State of the environment report in Lebanon*, Beyrouth, Nations-Unies, 355 p.

REVKIN, A. (2004). *The burning season : the murder of Chico Mendes and the fight for the Amazon rain forest*, Washington, Island Press, 344 p.

SHARP, L. et T. RIDCHARDSON (2001). « Reflections on foucauldian discourse analysis in planning and environmental policy research », *Journal of environmental policy and planning*, Vol 3, no 3, p. 193-209.

SWYNGEDOUW, E. (2004). « Globalization or 'Glocalization'? Networks, territories and rescaling », *Cambridge review of international affairs*, vol. 17, no 1, p. 25-48.

TALBOT, D. (2006). « La gouvernance locale une forme de développement local et durable. Une illustration par les pays », *Développement durable et territoires* [En ligne], mis en ligne le 29 avril 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org/2666>. [consulté le 5 octobre 2011]

THEVENOT, L. (1994). « Mettre en valeur la nature », *Autres Temps*, no 49, p. 27-50.

TROM, D. (1999). « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de sciences politiques*, Vol 49, no 1, p. 31-50.

UN-HABITAT/UNEP (1998). *Programme des cités durables et des Agendas 21 locaux, approche et mode d'emploi*, The sustainable cities programme source book series, Nairobi publications des Nations-Unies, 21 p.

WOLTON, D. (2000). « Le local la petite madeleine de la démocratie », *Hermès*, Vol. 26. No 27, p. 89-97.